

**Concours : CAPES interne et CAER-CAPES**

**Section : Sciences économiques et sociales**

**Session 2018**

Rapport de jury présenté par :

Monsieur **Marc MONTOUSSÉ**  
Président du jury

### Introduction

Les postes offerts à la session 2018 sont de 16 pour le CAPES interne de sciences économiques et sociales et 16 pour le CAER-CAPES.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Capes	16	16	18	22	20	18
Caer	16	18	22	19	21	20

Le jury a pourvu tous les postes au CAPES avec une barre d'admission fixée à 13/20 et tous les postes au CAER-CAPES avec une barre d'admission de 10,67/20. Il est à noter que le niveau des candidats admis augmente fortement car les barres d'admission enregistrent une forte hausse (12 en 2017, 9,33 en 2016 et 8,33 en 2015 au CAPES ; 10 en 2017, 8,67 en 2016 et 8,37 en 2015 au CAER-CAPES). On ne peut que se féliciter de cette tendance qui témoigne de la qualité de la préparation des candidats.

Depuis plusieurs années, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'élaboration d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le descriptif des épreuves est défini dans le guide concours des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

366 candidats se sont inscrits au CAPES (354 en 2017 et 348 en 2016) et 111 au CAER (111 en 2017 et 92 en 2016), mais sur ces 477 inscriptions, seuls 233 dossiers répondant aux critères ont été reçus (160 pour le CAPES et 73 pour le CAER). Le nombre d'inscrits et de dossiers recevables est en légère hausse. Ces dossiers étant globalement de bon niveau, les barres d'admissibilité sont restées aussi élevées que celles de la session dernière (12 pour le CAPES et 10 pour le CAER). 68 candidats ont été déclarés admissibles (36 au CAPES et 32 au CAER).

Sur les 68 candidats admissibles, 66 candidats (34 au CAPES et 32 au CAER) se sont présentés à l'oral. Les prestations ayant été globalement satisfaisantes, tous les postes ont été pourvus.

Bilan général session 2018 :

	Inscrits	Dossier reçu et répondant aux critères	Admissibles	Présents	Nbre de postes	Reçus
Capes	366	160	36	34	16	16
Caer	111	73	32	32	16	16
Total	477	233	68	66	32	32

Le jury attache beaucoup d'importance, tant pour le dossier qu'à l'oral, à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des SES. Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les « Ressources pour les SES » qu'ils trouveront sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2018 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, le proviseur, son adjoint et le personnel du lycée Simone Veil de Marseille qui ont accueilli les oraux avec beaucoup de disponibilité, ainsi que la gestionnaire du concours, madame Priscilla Plateaux pour sa compétence et son efficacité.

**Marc MONTOUSSÉ**  
Inspecteur général de l'Éducation nationale  
Président du jury

**SOMMAIRE :**

**1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

- Présentation de l'épreuve
- Bilan de l'admissibilité
- Première partie du dossier RAEP
- Seconde partie du dossier

**2/ ÉPREUVE D'ADMISSION**

- Présentation de l'épreuve
- Bilan de l'admission
- L'exposé
- L'entretien
- L'exercice de mathématiques appliquées aux sciences sociales
- Exemple de sujet de sciences économiques et sociales
- Exemples de sujets de mathématiques appliquées aux sciences sociales

### 1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes. La plupart des remarques contenues dans le rapport de jury 2017 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

#### → Présentation de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

*« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.*

*Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.*

*Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.*

*Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.*

*Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :*

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

*A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.*

*L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.*

*Les critères d'appréciation du jury porteront sur :*

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

*Coefficient 1. »*

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

### → Bilan de l'admissibilité

#### CAPES INTERNE

Nombre de postes : 16

Nombre de candidats inscrits : 366

Nombre de candidats non éliminés : 160 ; soit 43,72 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 12

Nombre de candidats admissibles : 36 ; soit 22,5 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés : 9,79/20

Moyenne des candidats admissibles : 13,11/20

#### CAER CAPES

Nombre de postes : 16

Nombre de candidats inscrits : 111

Nombre de candidats non éliminés : 73 ; soit 65,77 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 10

Nombre de candidats admissibles : 32 ; soit : 43,84 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés : 9,81/20

Moyenne des candidats admissibles : 11,97/20

### → Première partie du dossier RAEP

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Rappelons que « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » est la première des compétences attendues d'un adulte qui aura la responsabilité d'élèves. Le professeur doit être exemplaire. Le jury a ainsi systématiquement écarté les dossiers qui témoignaient de comportements inacceptables consistant à paraphraser, voire à copier des documents, et à les présenter comme des productions personnelles.

Le jury a été sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que quelques dossiers comportent encore des fautes d'orthographe, des erreurs de grammaire, des lacunes syntaxiques. Rappelons ici aussi que parmi les compétences attendues des enseignants figurent « Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et « Maîtriser les technologies de l'information et de la communication » ; des présentations soignées sont donc nécessaires. Les présentations peu rigoureuses (dossier non relié, absence de justification du texte, changement inopportun de police de caractères ou d'espace interligne...) ne sont pas appréciées par le jury.

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Il est important de rappeler que cette première partie du RAEP ne se limite pas à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat ; il doit aussi montrer comment son parcours a nourri sa motivation pour enseigner les SES.

Le jury a valorisé les dossiers qui évitaient une présentation linéaire, notamment sous forme de chronologie ou de liste, des postes successivement occupés. Plus que l'exhaustivité de la description des fonctions, il est attendu une mise en évidence des traits saillants du parcours, des compétences acquises, et une réflexion sur les expériences professionnelles vécues par le candidat. La présentation du parcours professionnel du candidat et de ses différentes expériences professionnelles doivent être mises en relation avec les compétences attendues d'un enseignant de Sciences économiques et sociales.

Certains dossiers ne sont pas suffisamment clairs pour que le jury puisse savoir quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement.

Le jury recommande aux candidats de penser à préciser les diplômes qu'ils ont obtenus, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (quelles classes ? quand exactement ?), et de ne pas oublier de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (participation à des instances administratives, correction du baccalauréat...) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Expérience professionnelle ;
- Diplômes et formation professionnelle ;
- Autres activités d'enseignant ;
- Participation à la vie de l'établissement (projets, instances de l'établissement...);
- Démarche analytique et justification des choix ;
- Structuration du propos ;
- Qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- Respect du format réglementaire (moins de deux pages).

Le jury conseille aux candidats de veiller à ces différents éléments, notamment de penser à justifier leur attrait pour les Sciences économiques et sociales. Leurs propos ne peuvent que gagner à être articulés avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

### → **Seconde partie du dossier**

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- La capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- La capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Il s'agit de présenter une séance ou une séquence de cours. Après avoir précisé la problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent être présents dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

Une justification des choix didactiques et pédagogiques est attendue. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise le contenu scientifique et qu'il a de réelles aptitudes à la transposition didactique ; le propos doit donc être parfaitement rigoureux et les objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire doivent être strictement conformes aux attentes des programmes officiels. Enfin, le candidat doit montrer sa capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés.

Au-delà des exigences de forme, le candidat doit éviter les discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans précision de la manière précise dont il procède pour que les élèves s'approprient un concept, un mécanisme. Il doit structurer son propos et se garder d'une présentation entraînant une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse. Les documents doivent être adaptés au niveau des élèves concernés et leurs sources doivent être précises. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les notions et les mécanismes mobilisés dans le cadre de la séquence qui doit être strictement conforme aux programmes.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Pertinence du choix de l'activité décrite ;
- Maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- Structuration du propos ;
- Prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- Justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- Pertinence des documents choisis et du questionnement ;
- Qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- Respect du format réglementaire (moins de six pages pour la réalisation pédagogique et moins de dix pages pour les documents).

Au total, le jury conseille aux candidats de relire le préambule du programme du cycle terminal qui leur sera notamment utile pour maîtriser la démarche didactique des Sciences économiques et sociales, de consulter les fiches ressources éducol et de ne pas oublier les élèves dans la situation d'apprentissage qu'ils décrivent.

### 2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

Les attentes du jury et les prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes. La plupart des remarques contenues dans le rapport de jury 2017 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

#### → Présentation de l'épreuve

« *Epreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle consiste en l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury et comporte un court exercice de mathématiques appliquées aux sciences sociales. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.*

*Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.*

*Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.*

*Le programme de mathématiques, valable pour trois années, est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. »*

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (version consolidée au 10 octobre 2016).

#### → Bilan de l'admission

##### CAPES INTERNE

Nombre de candidats admissibles : 36  
Nombre de candidats non éliminés : 34

Nombre de candidats admis sur liste principale : 16 (soit 47,06 % des admissibles).

*Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité et total de l'admission)*

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 12,06/20

Moyenne des candidats admis : 14,31/20

*Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission*

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 11,53/20

Moyenne des candidats admis : 14,81/20

*Rappel*

Nombre de postes : 16

Barre d'admission : 13/20

(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

##### CAER CAPES

Nombre de candidats admissibles : 32

Nombre de candidats non éliminés : 32

Nombre de candidats admis sur liste principale : 16 (soit 50 % des admissibles).

*Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité et total de l'admission)*

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 10,76/20

Moyenne des candidats admis : 13,11/20

*Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission*

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 10,16/20

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 13,63/20

### *Rappel*

Nombre de postes : 16

Barre d'admission : 10,67

(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

### → L'exposé

Il est demandé au candidat de construire, à partir d'un dossier documentaire et pour un niveau d'enseignement donné, le plan et le contenu d'une séance de travail de une à deux heures.

Sur la première page du dossier figure l'extrait de programme correspondant.

Le dossier est généralement constitué de trois ou quatre documents de nature variée extraits de diverses sources (ouvrages, revues, rapports officiels, sites officiels...). Les documents peuvent être plus complexes et plus longs que ceux que l'on trouve dans les manuels parce qu'ils peuvent être destinés au professeur pour la préparation de sa séquence. Ils ne sont pas obligatoirement à utiliser dans leur intégralité avec les élèves.

Le candidat doit délimiter et définir le sujet qu'il va traiter en s'appuyant sur le contenu de ce dossier. Il faut cibler la question à laquelle le dossier se réfère afin de délimiter les contours de la séquence. Le candidat ne doit pas traiter la totalité du thème du programme, mais bien de s'en tenir à la thématique suggérée par l'énoncé. On attend du candidat qu'il mobilise à la fois des connaissances personnelles approfondies et ses capacités d'exploitation d'un dossier documentaire. Si le dossier doit nécessairement être utilisé, il revient au candidat d'effectuer des choix dans l'utilisation des documents ; il peut ainsi décider de ne pas prendre tout ou partie d'un document et/ou proposer les références d'éventuels documents alternatifs, mais ses choix devront dans tous les cas être justifiés.

Il est conseillé de situer le thème au sein du programme et de préciser la manière dont on conçoit sa progression pédagogique. Dès l'introduction, il est indispensable d'annoncer avec la plus grande clarté l'objectif visé : quel problème veut-on résoudre ? que veut-on démontrer ? quelle doit-être la trace écrite du cours ? En écho à ce questionnement introductif, une réponse doit être apportée en conclusion : qu'ont appris les élèves ? comment va-t-on évaluer les acquis ? quels sont les prolongements de la leçon ?

Le plan est construit pour répondre à la problématique. Il doit être équilibré et est d'autant plus pertinent qu'il laisse apparaître une progression argumentative, et donne de la lisibilité à la démarche. Quelques écueils sont à éviter : le premier est celui d'une coquille vide de sens, au sein de laquelle on va seulement plaquer de manière artificielle quelques commentaires de documents ; le second est celui d'une série d'annonces essentiellement allusives - annoncer ce que l'on traiterait sans jamais développer ses idées s'avère contreproductif.

Le plan étant donné, le jury attend des candidats qu'ils développent leur argumentaire et apportent des éléments de contenu. Ils doivent proposer une leçon qui fournit de façon structurée une réponse à la problématique, dans le respect du temps de la séquence (une heure à deux heures).

La démarche pédagogique doit être présentée de façon précise. L'exposé retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas de d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves. Il ne faut pas non plus oublier qu'une des bases essentielles de la pédagogie est la progressivité des apprentissages.

L'une des difficultés à laquelle se heurtent beaucoup de candidats est de concilier l'exigence d'un exposé d'un bon niveau scientifique avec la prise en compte de la mise en activité de la classe. C'est pourtant ce que tout professeur est amené à faire au quotidien. L'origine de cette difficulté provient souvent d'une confusion entre mise en activité et cours dialogué : « je poserai telle question, et j'attendrai telle réponse ». Préciser la réponse attendue est certes une bonne chose, mais les candidats pourraient à bon escient imaginer d'autres formes de mise en activité que le traditionnel jeu « questions-réponses ».

On attend des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve. Ils doivent montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves de terminale. Les contenus apportés ne peuvent se limiter à la paraphrase des documents.

Le contenu de l'exposé doit aussi témoigner de la maîtrise des connaissances scientifiques par le candidat. Il doit refléter un niveau de maîtrise des connaissances qui va au-delà de ce qui serait seulement considéré comme exigible à des élèves.

La capacité à communiquer à l'oral est une qualité indispensable pour un enseignant. Cette capacité passe par un certain nombre de règles et de principes : expression orale soignée, français correct et vocabulaire précis, éloquence claire et convaincante, capacité à se détacher de ses notes. Il est conseillé au candidat d'ordonner ses feuilles de brouillon afin de ne pas perdre de temps pour retrouver les éléments de son argumentation. Quel que soit le stress, par ailleurs parfaitement compréhensible, le jury doit être en mesure d'apprécier les qualités du candidat à intéresser son public, à mettre en valeur l'essentiel, à dispenser un enseignement rigoureux, à se faire comprendre de son auditoire. Le jury attend un exposé d'une durée de 25 à 30 minutes.

L'utilisation du tableau est fortement recommandée pour présenter les grandes lignes du plan, expliquer certains raisonnements, présenter des schémas. Il est cependant inutile de perdre trop de temps à noter tous les détails du plan.

Le jury fonde son évaluation sur les critères suivants :

- Cadrage global du thème : présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : présentation, cohérence et progressivité des différentes composantes de l'épreuve, modalités de mise en activité des élèves ;
- Maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- Utilisation du dossier documentaire : présentation, compréhension et exploitation pédagogique ;
- Clarté de la présentation : expression orale, maîtrise de la langue et utilisation d'un vocabulaire adapté et rigoureux.

#### → **Entretien**

L'entretien, d'une durée totale de 25 minutes, débute dès que le candidat a terminé son exposé. En règle générale, les premières questions s'inscrivent dans le prolongement de celui-ci. Le candidat peut ainsi être amené à expliquer certains de ses choix, définir ou préciser le sens de certaines notions, détailler des éléments de raisonnement, ou encore préciser un point théorique. Dans tous les cas de figure, on ne peut que recommander au candidat de veiller à être à l'écoute du jury de façon à réagir au mieux aux questions et indications données, qui visent souvent à attirer l'attention sur un point traité de façon peu satisfaisante. Être capable d'adopter une attitude réflexive est un point fort que le jury sait apprécier.

La seconde partie des questions posées par les membres du jury vise principalement à évaluer l'étendue de la culture disciplinaire des candidats : connaissances notionnelles en relation avec les programmes, théoriques, factuelles, maîtrise des savoir-faire, connaissance de l'évolution et des ordres de grandeur des principaux indicateurs statistiques (croissance économique, déficit public, taux de chômage...), connaissance approfondie des épreuves de baccalauréat... Les candidats doivent s'attendre durant l'entretien à être questionnés sur tous les niveaux de programmes et particulièrement dans les champs disciplinaires autres que celui sur lequel porte le sujet. Le jury recommande aux candidats, qui ont suivi un cursus universitaire centré sur une seule discipline, de se mettre à niveau dans le domaine qui n'est pas initialement le leur. Sans que cela ait un caractère systématique, le candidat peut être interrogé sur le fonctionnement du système éducatif, les missions des professeurs, leurs obligations, etc.

Enfin, la dernière partie de l'entretien est consacrée à des questions sur le dossier présenté par le candidat pour l'admissibilité. Elles visent à mesurer la capacité de prise de recul et d'analyse de la séquence présentée, ainsi que du parcours professionnel. Elles ont également pour but de vérifier l'authenticité des éléments et activités proposés. Dans le cadre de cette investigation, des questions peuvent être posées sur les éléments bibliographiques cités, la mise en œuvre de la démarche pédagogique dans la classe, le choix des documents retenus... Il est nécessaire que les candidats connaissent parfaitement la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP et en maîtrisent les contenus. Si les prestations ont été globalement satisfaisantes, certains candidats ne se souvenaient plus des documents utilisés ou étaient incapables de définir certains mécanismes de base du thème présenté.

Pour les candidats n'ayant jamais enseigné dans la discipline, une attention particulière est portée à la capacité à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales, à montrer comment leur parcours professionnel est susceptible d'être utile à leur pratique de professeur de cette discipline et à la connaissance des exigences de cet enseignement.

#### → **Exercice de mathématiques appliquées aux sciences sociales**

Cette partie de l'épreuve consiste en la résolution d'un exercice dont l'objectif est d'évaluer les capacités du candidat à maîtriser les concepts et techniques mathématiques nécessaires au traitement de problèmes socio-économiques et à en comprendre la formulation mathématique. Le programme de l'épreuve est publié

sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale. La résolution de l'exercice se fait dans le cadre du temps de préparation à l'oral. Depuis la session 2018, les candidats disposant d'une calculatrice équipée du mode examen peuvent se servir de leur calculatrice personnelle. Pour les autres, une calculatrice graphique de type lycée (Casio ou TI) sera mise à disposition.

Le jury attend tout d'abord une bonne connaissance de l'aspect mathématique des questions économiques des programmes de lycée et une lecture réfléchie des documents statistiques et des graphiques. Les premières questions de l'exercice proposé, en rapport direct avec les connaissances exigibles de la part des élèves de la série ES, doivent pouvoir être traitées par tous les candidats (taux d'évolution, suites, dérivées, fonctions, probabilités, lois de probabilités notamment la loi normale). Certaines compétences mathématiques ne peuvent pas être ignorées quand on aspire à enseigner les Sciences économiques et sociales : savoir tirer des informations d'un tableau ou d'un graphique, interpréter correctement une donnée en pourcentage dans un tableau, calculer un taux de variation ou une médiane, interpréter un coefficient de corrélation linéaire, une espérance et un écart-type, trouver un intervalle de fluctuation ou de confiance... Les exercices de mathématiques proposés sont le plus souvent inscrits dans un contexte économique et social : le candidat doit avoir le souci constant de donner, s'il y a lieu, le sens des calculs, l'interprétation des résultats, et aussi de tenir compte des unités précisées dans l'exercice. Il est fortement conseillé au candidat d'adopter une attitude volontariste pour la résolution de l'exercice, vis-à-vis de la difficulté qu'il présente, et de faire preuve pour cela de qualité d'écoute. L'ensemble des rapports du jury des années 2011 jusqu'à 2017 permet aux candidats de disposer d'un échantillon de sujets représentatifs de l'épreuve de mathématiques :

(<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98478/sujets-des-epreuves-dadmissibilite-et-rapports-des-jurys.html>)

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait que les sujets peuvent porter sur la totalité du programme.

On ne peut que souhaiter que les candidats aient une certaine familiarité avec les calculatrices graphiques en usage dans les lycées : elles offrent des possibilités de traitement de calcul et de représentations graphiques. On observe d'ailleurs cette année une meilleure appropriation de cet outil par les candidats.

Enfin, on ne peut que rappeler que les candidats sont évalués sur leur réactivité et qu'ils doivent faire l'effort de réfléchir pour essayer de répondre, même lorsqu'ils croient ignorer la réponse.

→ Exemple de sujet de sciences économiques et sociales

CAPES Interne – CAER de sciences économiques et sociales

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EPREUVE PROFESSIONNELLE

Sujet de sciences économiques et sociales

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

La déviance comme produit des interactions sociales

Extrait du programme de sciences économiques et sociales - Classe de première de la série économique et sociale - Enseignement spécifique

<b>3.2 Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?</b>	Déviance, anomie	On définira la déviance comme une transgression des normes et on montrera qu'elle peut revêtir des formes variées selon les sociétés et, en leur sein, selon les groupes sociaux. On analysera la déviance comme le produit d'une suite d'interactions sociales qui aboutissent à « étiqueter » certains comportements comme déviants et, en tant que tels, à les sanctionner. On montrera que les comportements déviants peuvent aussi s'expliquer par des situations d'anomie.
--	------------------	--

*Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)*

### Document 1

La conception sociologique que je viens de discuter définit la déviance comme la transgression d'une norme acceptée d'un commun accord. Elle entreprend ensuite de caractériser ceux qui transgressent les normes et recherche dans la personnalité et dans les conditions de vie de ceux-ci les facteurs susceptibles de rendre compte de leur transgression. Cette démarche présuppose que ceux qui ont transgressé une norme constituent une catégorie homogène parce qu'ils ont commis le même acte déviant.

Cette présupposition me semble négliger le fait central en matière de déviance, à savoir que celle-ci est créée par la société. Je ne veux pas dire par là, selon le sens habituellement donné à cette formule, que les causes de la déviance se trouveraient dans la situation sociale du déviant ou dans les « facteurs sociaux » qui sont à l'origine de son action. Ce que je veux dire, c'est que *les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance*, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance *n'est pas* une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette.

Puisque la déviance est, entre autres choses, une conséquence des réactions des autres à l'acte d'une personne, les chercheurs ne peuvent pas présupposer qu'il s'agit d'une catégorie homogène. Plus précisément, (...) le processus de désignation n'est pas nécessairement infaillible : des individus peuvent être désignés comme déviants alors qu'en fait ils n'ont transgressé aucune norme. De plus les chercheurs ne peuvent pas présupposer que la catégorie des individus qualifiés de déviants contiendra tous ceux qui ont effectivement transgressé une norme, car une partie de ceux-ci peuvent ne pas être appréhendés et donc ne pas être inclus dans la population de « déviants » étudiée. (...)

Qu'y a-t-il donc de commun à tous ceux qui sont rangés sous l'étiquette de déviant ? Ils partagent au moins cette qualification ainsi que l'expérience d'être étiquetés comme étrangers au groupe. Cette identité fondamentale sera le point de départ de mon analyse : je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme.

**Source: Howard S. Becker, *Outsiders*, Métailié, 1985**

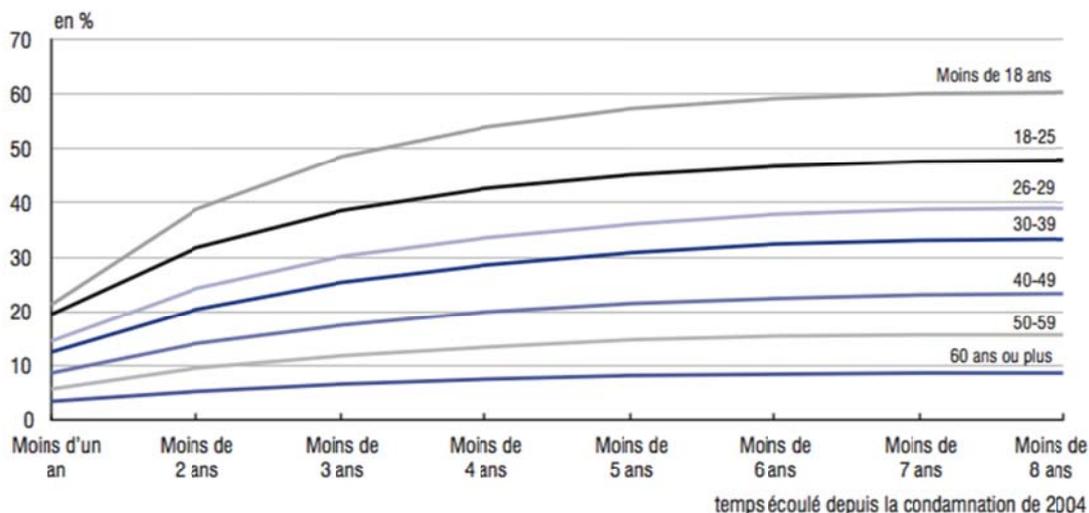
### Document 2



Source : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Document 3

Taux de récidive cumulé selon l'âge au moment de l'infraction sanctionnée en 2004



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5<sup>e</sup> classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.  
 Lecture : 25 % des condamnés âgés de 30 à 39 ans au moment de l'infraction initiale ont récidivé dans un délai de moins de trois ans.  
 Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

Source : Rémi Josnin, « La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés », INSEE France, Portrait social, 2013.

Document 4

Quand commence la déviance dans la carrière anorexique déviante ? [...] Tout commence par un régime [...]. De ce point de vue, la carrière présentée ici ne commence pas par l'infraction mais bien par la soumission à une norme [...]. Se pose alors la question de ce qui va faire déviance (susciter une réaction de désapprobation sociale) dans ce cas précis. Ce ne sont en effet pas seulement des actes qui vont être étiquetés comme déviants (le fait de ne pas manger suffisamment ou de se faire vomir), mais aussi à partir

d'un certain moment l'infraction au « poids normal » que constitue la maigreur et qui provient non de l'engagement lui-même dans la carrière mais du maintien de l'engagement. [...] D'où l'importance du diagnostic : c'est en effet à partir de ce moment qu'il y a véritablement déviance [...]. La transgression de normes ne commence pas au début. Rétrospectivement, [...] le récit de l'anorexie comme déviance inclut ce que l'on présentera comme la première phase de la carrière<sup>1</sup>. Mais le moment de la réaction sociale et de l'étiquetage n'intervient que dans une phase ultérieure, celle que l'on a dégagée comme étant la troisième phase de la carrière. [...] La carrière déviante présentée ici a donc pour particularité d'être faite principalement d'actes « normaux », socialement approuvés : faire un régime, surveiller son alimentation, faire de l'exercice.

1. La notion de « carrière » souligne que la déviance n'est pas un « état » à un moment donné, mais un processus comportant plusieurs étapes qui dépendent de facteurs objectifs, mais aussi de changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu, qui sont à l'origine du passage d'une étape à une autre.

Muriel DARMON, « Devenir anorexique. Une approche sociologique », La Découverte, coll. Textes à l'appui. Laboratoire de sciences sociales, 2003, *In* Manuel Bordas, Première ES, 2014.

CAPES Interne – CAER de sciences économiques et sociales

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EPREUVE PROFESSIONNELLE

Sujet de sciences économiques et sociales

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

Le processus de croissance

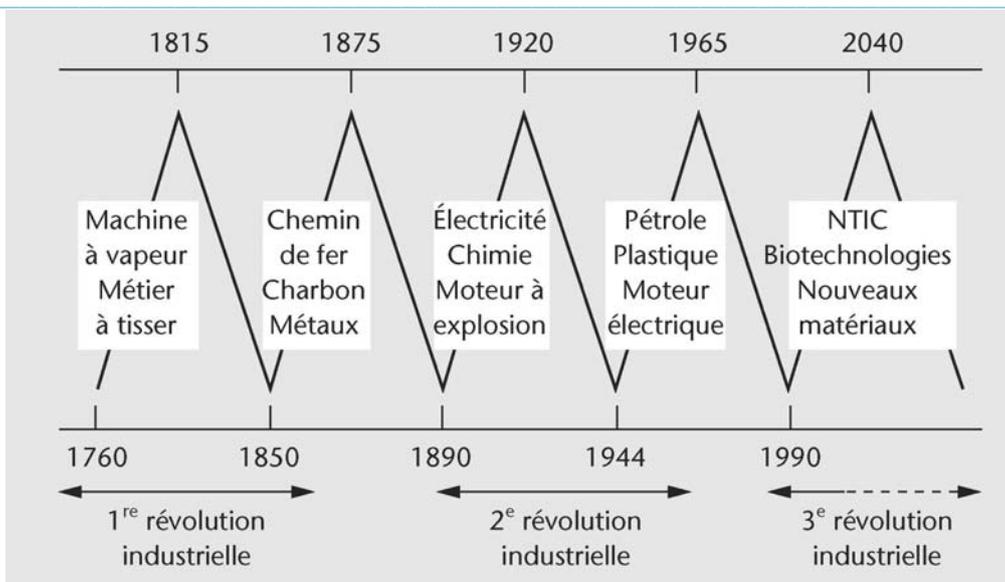
Extrait du programme de sciences économiques et sociales – Classe de terminale de la série économique et sociale- Enseignement spécifique

<b>1.1 Quelles sont les sources de la croissance économique ?</b>	PIB, IDH, investissement, progrès technique, croissance endogène, productivité globale des facteurs, facteur travail, facteur capital.	En s'appuyant sur le programme de première, on s'interrogera sur l'intérêt et les limites du PIB. L'étude de séries longues permettra de procéder à des comparaisons internationales. À partir d'une présentation simple de la fonction de production, on exposera la manière dont la théorie économique analyse le processus de croissance. On fera le lien entre la productivité globale des facteurs et le progrès technique et on introduira la notion de croissance endogène en montrant que l'accumulation du capital, sous ses différentes formes participe à l'entretien de la croissance. On mettra l'accent sur le rôle des institutions et des droits de propriété. <b>Acquis de première</b> : facteurs de production, production marchande et non marchande, valeur ajoutée, productivité, institutions, droits de propriété, externalités.
---	--	---

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

Progrès technique et croissance



Source : Dominique Plihon, *Le nouveau capitalisme*, Paris, La découverte, 2003

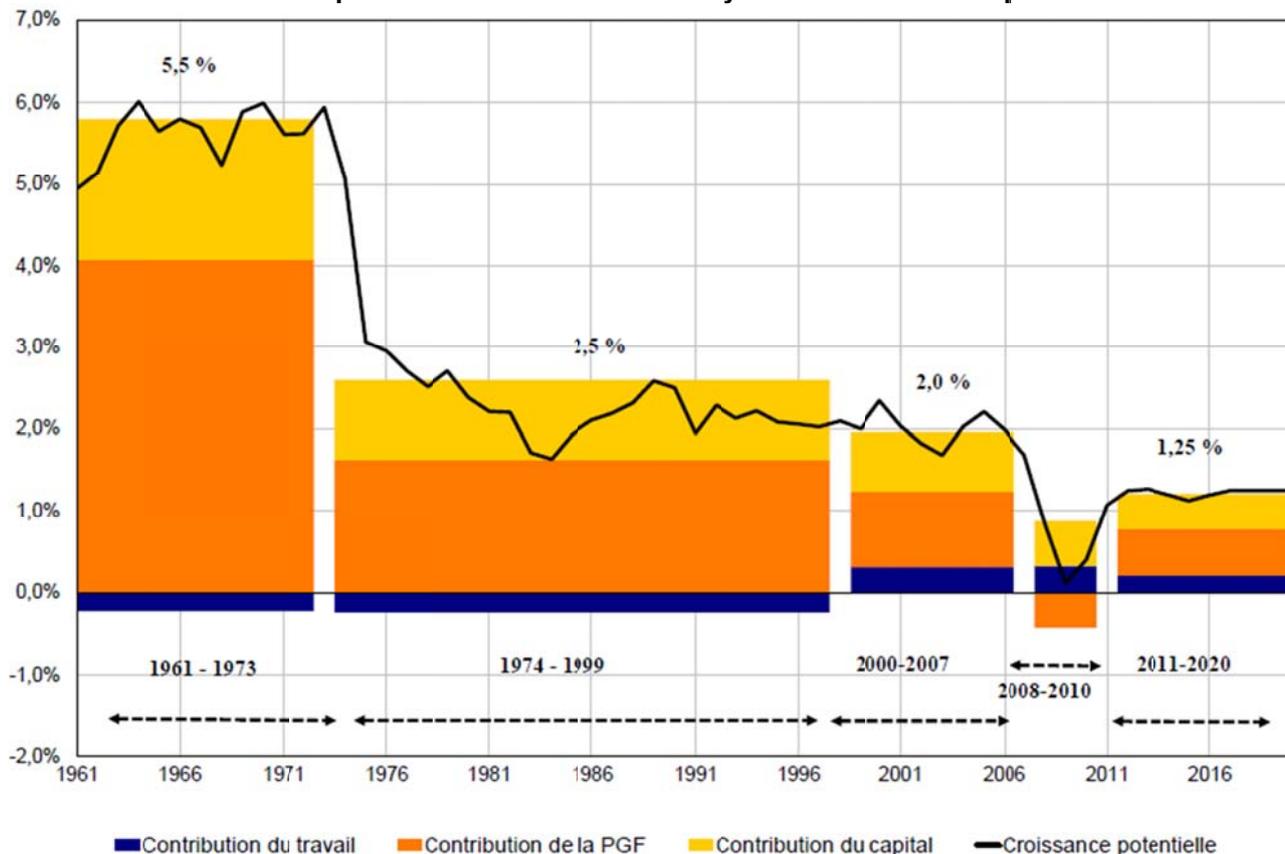
## Document 2

Trois raisons principales expliquent pourquoi le travailleur américain produit aujourd'hui en moyenne beaucoup plus que son homologue d'il y a un siècle. Premièrement, le travailleur moderne a à sa disposition beaucoup plus de capital physique tels que des machines et des bâtiments. Deuxièmement, le travailleur moderne est bien mieux éduqué et possède donc beaucoup plus de capital humain. Finalement, les firmes modernes bénéficient d'un siècle d'accumulation d'avancées techniques reflétant un niveau élevé de progrès technologique. [...] Les travailleurs sont aujourd'hui capables de produire davantage que ceux du passé, même avec un même montant de capital physique et humain, grâce aux avancées de la technologie dans le temps. Il est important de comprendre que le progrès technologique qui compte sur le plan économique n'est pas nécessairement spectaculaire ou issu d'avancées scientifiques décisives. Les historiens ont noté que la croissance économique a été tirée par le passé non seulement par des innovations majeures, telles que le chemin de fer ou la puce électronique, mais également par des milliers d'innovations modestes, telles que les sacs en papier à fond plat, brevetés en 1870 et qui facilitent considérablement l'emballage des provisions et de beaucoup d'autres biens, ou le post-it, introduit en 1981 et qui a eu des effets positifs surprenants sur la productivité au bureau. Les experts attribuent l'essentiel de l'explosion de la productivité qui a eu lieu aux Etats-Unis à la fin du vingtième siècle aux nouvelles technologies adoptées par les chaînes commerciales comme Wal-Mart, plutôt qu'aux entreprises de haute technologie.

Source : Paul Krugman et Robin Wells, *Macroéconomie*, de boeck, 2013.

Document 3

Croissance potentielle\* et contribution moyenne des facteurs depuis 1961



NB : PGF = productivité globale des facteurs

\*le volume de production de biens et de services que peut atteindre durablement une économie en utilisant pleinement ses capacités, mais sans créer de tensions inflationnistes.

Source : Insee, estimations DG Trésor, 2017.

Document 4

La plupart des travaux récents sur les institutions et la croissance économique insistent sur l'importance d'un groupe particulier d'institutions, à savoir celles qui protègent les droits de propriété et qui garantissent l'exécution des contrats. On pourrait les appeler institutions *créatrices de marchés*, puisqu'en leur absence, les marchés n'existent pas ou fonctionnent très mal. Mais le développement économique à long terme exige plus qu'une simple stimulation de l'investissement et de l'esprit d'entreprise. Il faut aussi mettre en place trois

autres types d'institutions pour soutenir la dynamique de croissance, renforcer la capacité de résistance aux chocs et faciliter une répartition des charges socialement acceptable en cas de chocs.

On pourrait parler d'institutions :

- *de réglementation des marchés*, qui s'occupent des effets externes, des économies d'échelle et des informations imparfaites. Ce sont, par exemple, les organismes de réglementation des télécommunications, des transports et des services financiers.
- *de stabilisation des marchés*, qui garantissent une inflation faible, réduisent au minimum l'instabilité macroéconomique et évitent les crises financières. Ce sont, par exemple, les banques centrales, les régimes de change et les règles budgétaires.
- *de légitimation des marchés*, qui fournissent une protection et une assurance sociales, organisent la redistribution et gèrent les conflits. Ce sont, par exemple, les systèmes de retraite, les dispositifs d'assurance chômage et autres fonds sociaux.

**SOURCE : Dani Rodrik et Arvind Subramanian, « La primauté des institutions », Finances & Développement, Juin 2003.**

→ Exemples de sujets de mathématiques appliquées aux sciences sociales

CAPES interne et CAERPC

Sciences économiques et sociales

Épreuve de Mathématiques

Session 2018

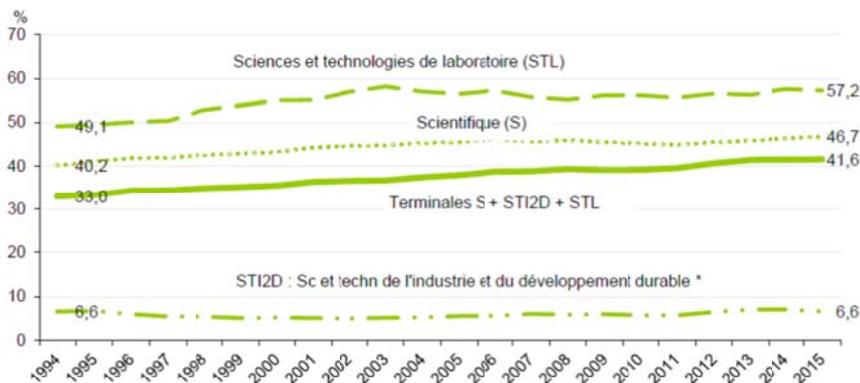
Le sujet est à rendre au jury à la fin de l'épreuve, mais vous en avez toute liberté d'utilisation.  
Le jury appréciera toute démarche de recherche sur les différentes parties du sujet, même si celles-ci ne sont pas traitées en intégralité.

Sujet 4

Les trois parties sont indépendantes

Partie A

Part des filles en terminales des filières scientifiques (%)



\* Remplace la série Sciences et technologie industrielle (STI) hors spécialité arts appliqués en terminale à partir de la rentrée 2012 ; inclut la série Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV)

Lecture - En 2015, 46,7 % des élèves inscrits en terminale générale S sont des filles.

Champ : France métropolitaine + DOM - Enseignement public et privé, MENESR

Réf. : Filles et garçons 2017. Source : MENESR-DEPP.

On s'intéresse à la part des filles en filière S depuis 1995.

On suppose que le pourcentage d'augmentation moyen annuel est égal à 0,72%.

1. Vérifier que cette hypothèse est cohérente avec la part en 1994 (40,2%) et celle de 2015 (46,7%).
2. On modélise la situation par une suite  $(u_n)$ , où  $n$  représente le nombre d'années écoulées depuis 1994. Justifier que la suite  $(u_n)$  est une suite géométrique de premier terme  $u_0 = 40,2$  et en donner la raison.
3. D'après ce modèle, en quelle année la parité filles-garçons en filière S sera-t-elle atteinte ?

### Partie B

Le cours d'une action cotée en bourse, exprimé en dizaine d'euros, est modélisée par la fonction  $f$ , qui à tout réel  $x \in [1; 12]$ , associe  $f(x) = 2x + 4 - 8 \ln(x)$ , où  $x$  représente le nombre de mois écoulés depuis le 1er décembre 2016. Donc  $f(1)$  représente le cours de l'action, en dizaine d'euros, au 1er janvier 2017.

1. Étudier les variations de la fonction  $f$  sur  $[1; 12]$ .
2. Un investisseur décide d'acheter 2500 actions de ce type. En quel mois de 2017 est-il le plus judicieux pour lui d'acheter ?  
Calculer le montant de sa dépense.
3. On admet que la fonction  $F(x) = x^2 - 8x \ln(x) + 12x$  est une primitive de  $f$  sur l'intervalle  $[1; 12]$ .  
Calculer le prix moyen de l'action sur l'année 2017.

### Partie C

Deux entreprises françaises comparent leur respect de la parité hommes-femmes parmi leurs employés.

La part des femmes de l'entreprise A est 47,2%, sur un effectif de 1000 employés.

L'entreprise B compte 4800 femmes sur 10 000 employés.

En utilisant des intervalles de fluctuation, expliquer pourquoi on peut considérer que l'entreprise A respecte la parité alors que ce n'est pas le cas de l'entreprise B.

CAPES interne et CAERPC

Sciences économiques et sociales

Épreuve de Mathématiques

Session 2018

Le sujet est à rendre au jury à la fin de l'épreuve, mais vous en avez toute liberté d'utilisation.  
Le jury appréciera toute démarche de recherche sur les différentes parties du sujet, même si celles-ci ne sont pas traitées en intégralité.

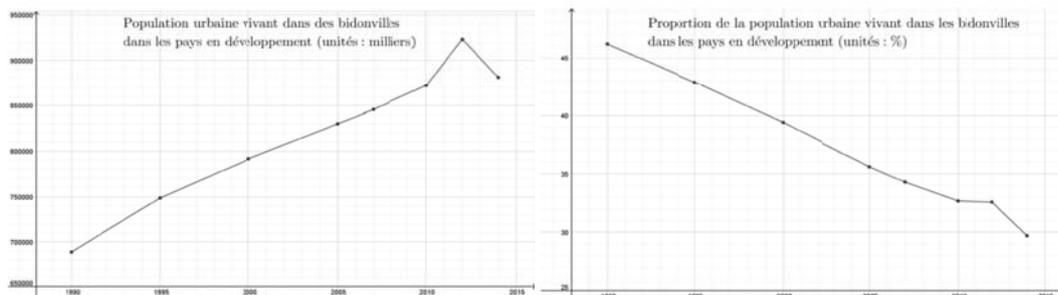
Sujet 8

Les trois parties sont indépendantes.

**Partie A**

On étudie l'évolution de la population urbaine vivant dans les bidonvilles dans les pays en développement sur la période 1990-2014.

1. Comment expliquer que les grandeurs représentées ci-dessous évoluent en sens inverse ?



(Source : UN - habitat)

2. La population urbaine vivant dans les bidonvilles est passée de 689 millions en 1990 à 881 millions en 2014. Calculer le taux d'évolution de cette population sur la période 1990-2014.
3. Si on estime qu'à partir de 2014, la population urbaine vivant dans les bidonvilles augmentera de 1% par an, en quelle année franchira t-elle le seuil des 1 milliard d'individus ?

**Partie B**

Une entreprise fabrique un produit chimique liquide. Le coût total de production, exprimé en milliers d'euros, pour  $t$  tonnes fabriquées est modélisé par la fonction  $C$  définie sur l'intervalle  $]0; +\infty[$  par  $C(t) = 30e^{0,05t}$ .

1. Démontrer que le rapport  $\frac{C(t+1)}{C(t)}$  est constant. De quel pourcentage augmente le coût total lorsque la production augmente d'une tonne ?
2. Le coût moyen unitaire de production est défini sur l'intervalle  $]0; +\infty[$  par  $C_m(t) = \frac{C(t)}{t}$ .
  - (a) Déterminer le coût moyen unitaire lorsque 20 tonnes sont produites.
  - (b) On admet que pour tout  $t \in ]0; +\infty[$ ,  $C'_m(t) = \frac{(1,5t - 30)e^{0,05t}}{t^2}$ . Étudier les variations de la fonction  $C_m$ .
  - (c) Quelle est la quantité produite qui minimise le coût moyen ?

**Partie C**

Une machine automatique remplit des sachets de sel devant peser 200 g.  
Afin de modéliser le poids d'un sachet, on a prélevé et pesé un échantillon aléatoire de 2000 sachets. Les résultats sont représentés ci-dessous par un histogramme.

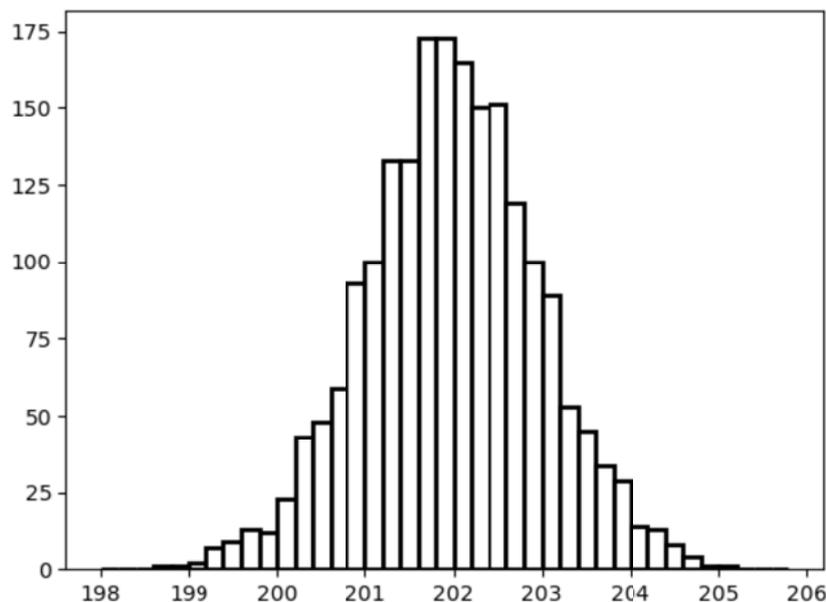


FIGURE 1 – Répartition des poids d'un échantillon de 2000 sachets

On admet que le poids d'un sachet peut être modélisé par une variable aléatoire  $X$  suivant une loi normale de moyenne  $\mu$  et d'écart type  $\sigma$ .

1. Quelle valeur entière peut-on proposer pour la moyenne  $\mu$  ?
2. Parmi les trois valeurs ci-dessous, quelle valeur choisiriez-vous pour  $\sigma$  ?  
  - $\sigma = 0,5$       •  $\sigma = 1$       •  $\sigma = 5$
3. Utiliser les réponses aux deux questions précédentes pour déterminer la probabilité qu'un sachet pèse moins de 200 g.
4. Les sachets sont commercialisés par lot de 5. Quelle est la probabilité qu'un lot contienne au moins un sachet pesant moins de 200 g ?